

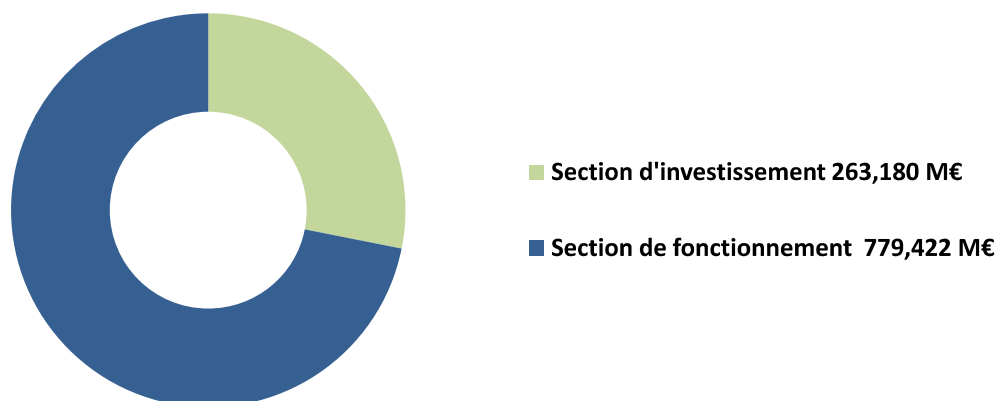
BUDGET PRIMITIF 2022

Présentation synthétique

Ce document répond à l'article L 2313-1 du code général des collectivités locales, qui précise notamment l'obligation suivante : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le Budget primitif 2022 du Département de la Charente-Maritime a été adopté le vendredi 17 décembre 2021. **Il est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1,043 milliard d'euros, dont 950,055 M€ de crédits réels et 92,547 M€ de crédits d'ordre.**

Budget principal de la Charente-Maritime BP 2022 (1,043 Md€)



Avec les 8 budgets annexes, l'équilibre s'établit à 1,148 milliard d'euros.

I. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 697,9 M€

A. Les dépenses sociales sont en hausse de 3,6% ; elles atteignent 416,8 M€ et se répartissent ainsi :

- enfance et famille : 89,5 M€ (+ 11,1%)
- aide aux personnes handicapées : 103,4 M€ (- 3,5%)
- aide aux personnes âgées : 98,4 M€ (stable)
- aide à l'insertion : 110,7 M€ (+ 7,2%)
- aide au logement : 3,7 M€
- subventions aux associations : 9,04 M€ (+ 13,2%)

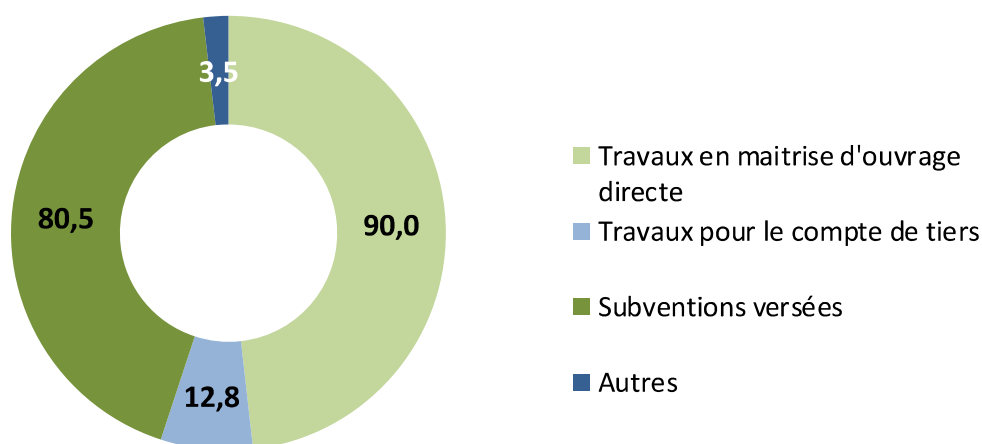
Le soutien du Département aux services d'aide et d'accompagnement à domicile augmente substantiellement en 2022. La revalorisation du tarif horaire moyen et les dotations complémentaires qui leur seront versées atteignent 5,2 M€.

B. Les autres dépenses de fonctionnement significatives concernent :

- le Service départemental d'incendie et de secours : 36,34 M€ (en hausse de 5,5%) ;
- la voirie routière : 6,54 M€
- les collèges : 11,9 M€,
- l'accompagnement des collégiens en situation de handicap : 4,7 M€
- les bâtiments départementaux : 7,82 M€ ;
- la politique culturelle : 8,2 M€, dont 2,42 M€ pour le patrimoine, 1,45 M€ pour les services culturels, 3,8 M€ de subventions et 540 000€ pour les Sites en scène ;
- la politique sportive : 3 M€.

II. L'investissement

Dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2022 (hors dette) : 186,8 M€



A. Les dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 102,8 M€, dont :

- 40,7 M€ pour la voirie routière départementale ;
- 21 M€ pour les collèges ;
- 17,2 M€ pour les autres bâtiments départementaux ;
- 12,8 M€ de travaux pour le compte de tiers, essentiellement pour la protection des côtes, avec 9,3 M€ au titre du Plan digues, 2 M€ pour les opérations urgentes ou imprévues et 1 M€ pour la lutte contre l'érosion marine ;
- 3,2 M€ pour les espaces naturels, le domaine fluvial ...

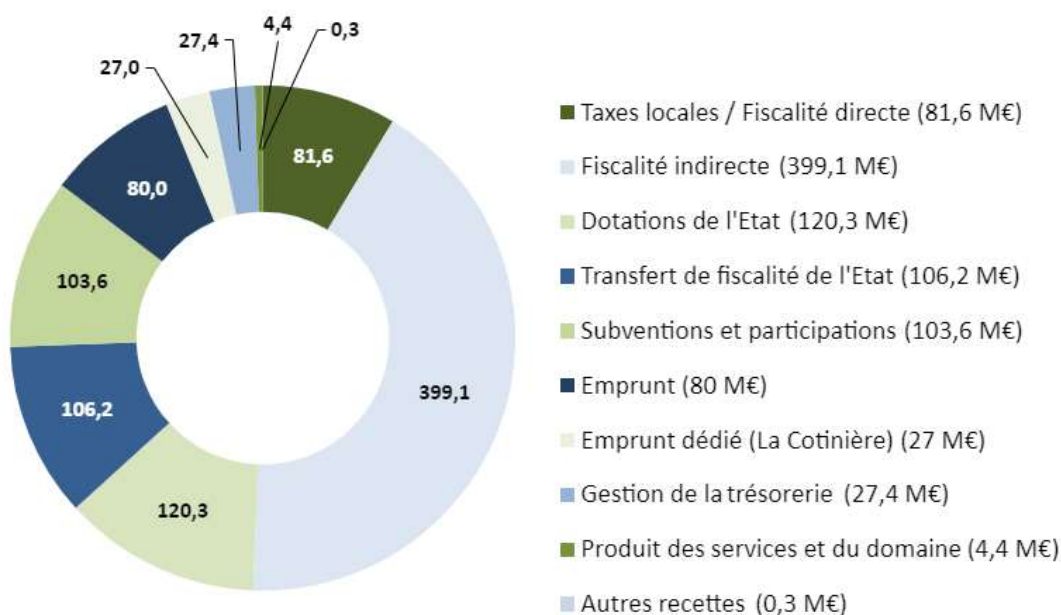
B. Les subventions d'équipement s'élèvent à 80,5 M€, dont :

- 26,6 M€ pour le budget annexe du port de La Cotinière (financement de la nouvelle halle à marée et de l'aménagement du port).
- 6,1 M€ pour les autres infrastructures portuaires ;
- 11,1 M€ pour l'aménagement numérique ;
- 6,26 M€ pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;

- 5,8 M€ pour les fonds d'aides aux Communes ;
- 6,1 M€ pour la solidarité territoriale dont 3,2 M€ pour les contrats de plan Etat - Région et 2,35 M€ d'aides aux territoires ;
- 4,9 M€ pour le logement social ;
- 3,75 M€ pour la politique culturelle ;
- 3,4 M€ pour les équipements sportifs.

III. Les recettes

Recettes réelles départementales en 2022 (en M€)



A. Le total des recettes de fonctionnement est estimé à 779,4 M€, soit une hausse de 4,17%.

C'est de la **fiscalité indirecte** que sont issues les recettes les plus importantes, les plus dynamiques mais aussi très dépendantes de la conjoncture :

- le transfert d'une fraction du produit de la TVA nationale : 189,2 M€, en hausse de 5,4 %.
- le produit des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) qui devrait s'élever à 191 M€, donc une hausse attendue par rapport au BP 2021 de 11%.

Pour les autres recettes :

- les produits de la fiscalité directe (81,6 M€) sont en baisse de 4,2 % ;
- les dotations de l'Etat (93,8 M€) sont en baisse de 0,52 % ;
- le financement des transferts de compétences (106,2 M€) est en hausse de 2,03 % ;
- les recettes de l'action sociale (75,3 M€) sont en hausse de 4,92 %.

B. Le financement des investissements est principalement assuré par :

- des recettes propres estimées à 44,8 M€, dont 20,4 M€ de dotations de l'État et 12,6 M€ de subventions ;
- le virement issu de la section de fonctionnement pour 16 M€ ;
- un emprunt d'équilibre de 80 M€ dont le montant sera réduit lors de la session d'été (Budget supplémentaire) lorsque seront connus les résultats définitifs de 2021 ;
- un emprunt spécifique de 27 M€ pour le port de La Cotinière.

IV. L'endettement

La diminution importante de l'encours de la dette (-28,6 M€) entre fin 2015 et fin 2020 a été freinée par la crise sanitaire. Malgré cela, l'encours de la dette a diminué de 1,5 M€ en 2021. Au 1er janvier 2021, il s'élève à 386,9 M€. Le ratio de dette par habitant s'établit à 582 €. L'encours de la dette présente un risque faible : 97 % de la dette est classée en catégorie 1A de la charte Gissler¹, 3 % en catégorie 1B (emprunts à taux barrière simple).

Le ratio de solvabilité (nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant toute son épargne brute) est passé de 4,22 en 2014 à 3,16 en 2019. Il s'établit à 3,41 en 2020 (dépenses de fonctionnement en hausse exceptionnelle pour lutter contre les conséquences de la pandémie).

La politique de désendettement sera poursuivie tant que la conjoncture économique, qui influe sur le montant des deux principales ressources (fraction de TVA et droits de mutation) le permettra.

Budget principal, en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Prévu 2021
Encours de la dette au 01/01	415,551	404,789	396,459	392,517	387,252	386,940
Évolution de l'encours au 31/12 (/n-1)	-2,59%	-2,06%	-1,05%	-1,28%	-0,08%	-0,38%
Remboursement du capital	40,461	40,734	36,280	36,643	36,312	36,459
Emprunts mobilisés	29,698	32,404	32,105	31,378	36,000	35,000
Ratio de solvabilité au 31/12 (en années)	4,15	3,54	3,34	3,16	3,41	

¹ La charte Gissler permet de classer les produits bancaires selon une double cotation : l'indice sous-jacent qui va de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé), et la structure de la formule de calcul, allant de A (risque faible) à E (risque élevé).